

Conseil Municipal du 26 Mai 2014

Excusés : A. Rahis, X. Francisco (pouvoir à Gilles Gentaz)

Secrétaire de séance : Laurent Glad

Délégations du Conseil Municipal au Maire:

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide, à l'unanimité de déléguer un certain nombre de ses compétences de gestion courante au maire.

Désignation des membres des commissions de la Capi :

Développement économique : Gilles Gentaz, Xavier Francisco

Aménagement, urbanisme, foncier : Viviane Bonnet, Graziella Bertola-Boudinaud

Affaires sociales (santé, petite enfance, personnes âgées et dépendantes) : Janine Gallin-Martel, Gaëlle Glenisson

Transports, mobilité : Laurent Glad, Marc Piraudon

Espaces publics, infrastructures routières : Paul Bonnaire, Janine Gallin-Martel

Bâtiments et moyens généraux : Ahmed Rahis

Finances : Michel Rival, Gilles Gentaz

Développement durable et agriculture : Roger Dolin, Chantal Jacobs

Habitat et cohésion sociale : Muriel Vicente, Janine Gallin-Martel

Mutualisation et numérique : Marc Piraudon, Séverine Pontarollo

Culture : Graziella Bertola, Roger Dolin

Sport : Laurent Glad, Muriel Vicente

Cycle de l'eau : Michel Rival, Colette Deroux Dauphin

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Gilles Gentaz, Michel Rival

Commission intercommunale pour l'accessibilité des handicapés : Chantal Jacobs, Viviane Bonnet

Monsieur le Maire informe des délégations décidées par le Bureau, pour être dans les temps pour le Conseil Communautaire.

ScoT (Schéma de Cohérence Territoriale) : Gilles Gentaz, Laurent Glad

SMND (Syndicat Mixte du Nord-Dauphiné) : Paul Bonnaire, Ahmed Rahis, Marc Piraudon
(Unanimité)

Désignations des membres des commissions d'IPA (Isère Porte des Alpes)

Economie et formation : Séverine Pontarollo

Cadre de vie : Michel Rival, Xavier Francisco

Agriculture et environnement : Paul Bonnaire

Tourisme et patrimoine : Roger Dolin, Colette Deroux-Dauphin

Culture : Graziella Bertola-Boudinaud, Roger Dolin

Communication : Graziella Bertola-Boudinaud

(Unanimité)

Décision de classement de parcelles du domaine privé de la commune dans le domaine public :

Lotissement des Chaumes, rue des Châtaigniers : Parcelles AC 350 et 352

Lotissements du château, allée de Montcizet : Parcelles AD 372b, 610, 331, 422, 373, 338, 340, 343, 360, 361, 329, 346, 362, 214, 251, 388

Lotissement du Vert Château : Parcelles AD 428 et 197

Lotissement de Cypès, allée des Cypès : AD 453, 507, 472

Lotissement les Jardins du Centre, rue Jean Jaurès, rue du Champ-Cariant : AE 569, 588, 589

Rond-point de la Maison Blanche : AD 236b

(Unanimité)

Acceptation de cession gratuite de l'Impasse de la Plaine (Lotissement artisanal des Chaumes) : AC

11 de 544m² propriété de la SCI Orion.

AC 163 de 1346m² propriété des Indivisaires du lotissement des Chaumes.

Acceptation de la cession gratuite d'une parcelle par Vincent Signol pour la rue du Vernay : AD 478 de 47m².

Acceptation de la cession gratuite d'une parcelle par les indivisaires du lotissement des Cyprès pour l'allée des Cyprès : AD 452 de 734m².

Acceptation de la cession gratuite d'une parcelle par Marie-Joseph Biessy pour le chemin des Ravineaux : AE 616 de 58m².

Renouvellement du bail de la Poste :

Acceptation de la proposition de bail de 9 ans pour un loyer annuel de 3254m². Le bail sera révisé annuellement selon l'indice du 1er trimestre 2014.

(Unanimité)

Créations de postes :

5 agents remplissent les conditions d'ancienneté pour accéder au grade supérieur. Décision du Conseil Municipal de créer les postes nécessaires à leur nomination. Rédacteur principal 2ème classe à 31h30, Adjoint Technique Principal 2ème classe à 35h, ATSEM principal 1ère classe 35h, Agent de maîtrise 35h (Unanimité), agent de maîtrise 30h (11 pour, 2 contre, 5 abstentions).

Avenant au marché de mise en accessibilité du Foyer :

Lot 5 (métallerie) changement de la raison sociale de l'entreprise : SARL Guttin-serrurerie-chaudronnerie 310 route de Pré Veyret à Dolomieu.

Subvention annuelle au CCAS :

Montant 17 390€.

Décision modificative numéro 1 :

Augmentation du compte 6228 divers (Francas) de 12 300€ et du compte 60611 eau de 3500€ par réduction des comptes 6413 personnel non titulaire de 10 000€, 6451 Urssaf de 2300€ et 022 dépenses imprévues de 3500€.

Création d'un poste d'agent non titulaire :

Pour les besoins saisonniers des services techniques, du 7 juillet 2014 au 29 août 2014 à l'indice du 1er échelon de l'échelle III.

Commission des travaux :

Présente les priorités proposées pour les bâtiments, notamment conformité électrique de la chaufferie et du tableau général de l'école maternelle, alimentation du local boules depuis le restaurant scolaire, couverture du mur en pisé du cimetière, isolation de la réserve du magasin Vival, préau de l'école maternelle, wc publics, toiture du lavoir de Ruffieu.

Priorités pour les travaux de voirie : Parking allée de Moncizet, parking pour voitures de passage près de la table de pique-nique du rond-point de la Maison Blanche, Jeux de la Place et city stade.

Commission scolaire :

Confirmation des horaires des accueils périscolaire : matin de 7h30 à 8h30 – 1€, récré-goûter de 15h45 à 16h15 – gratuit, accueil périscolaire du soir de 16h15 à 18h00 – 1,5€, une intervention d'un animateur étant prévu pendant ce temps les lundi, mardi et jeudi. Le mercredi matin de 7h30 à 8h45 et à midi de 11h45 à 12h30 – 1€ chaque séance.

Commission Bibliothèque :

Retour sur le rapport d'activité de la Bibliothèque. Décision d'une rallonge de 300€ pour achat d'un fonds particulier sur la guerre de 14-18. Acceptation de reconduire la soirée contes en pyjamas avec Marie Dragic. Accord pour commander des sacs en toile de jute pour les remettre aux lecteurs.

Commission culture :

Inauguration de la Fontaine de Jean-Jacques Rousseau le samedi 28 juin à 11h, sur place.

Décision d'organiser le forum des associations les samedi 6 septembre de 10h à 13h au Foyer.

La commission propose de demander aux familles qui ont des documents sur la guerre de 14-18 de les prêter afin de faire une exposition au mois de novembre à la Bibliothèque. (Photos, cartes postales, journaux rédigés par les poilus...)

Il sera étudié d'imprimer un calendrier des spectacles accueillis à la Salle des Fêtes afin de leur donner une meilleure lisibilité.

CCAS :

Janine Gallin-Martel a été élue comme Vice-Présidente.

Il y a actuellement 33 personnes abonnées à la téléalarme et 6 au portage de repas.

Pour permettre l'ouverture du club des retraités, la mairie sera ouverte le mardi en début d'après-midi pour permettre à un participant de prendre la clef.

Etudier la possibilité, pour les personnes âgées de manger le mardi au restaurant scolaire sur inscription préalable, au tarif adulte.

Tirage au sort des jurés d'assise :

Il sera fait publiquement à partir de la liste informatique, le lundi 2 juin à 18h en Mairie.

Indemnité de conseil au trésorier :

Acceptation de la voter au taux de 100% (Unanimité)

Contrat d'assurance pour la couverture des risques statutaires :

Accord avec l'avenant du CIGAC (Groupama). L'assiette de calcul prendra en compte le traitement brut+ la NBI+ le supplément familial, au taux de 6,13% pour les agents CNRACL et 1,39% pour les agents IRCANTEC. (Unanimité)

Fixation du tarif 2014 pour le restaurant scolaire et les accueils périscolaires :

Restaurant scolaire : QF inférieur à 500€ : 2,55€ + repas, de 500 à 799€ : 3,75€, de 800 à 999€ : 4,20€, supérieur ou égal à 1000€ : 4,60€, hors commune : 5,60€, adulte : 7,90€. (Unanimité)

Accueil périscolaire :

Le matin de 7h 30 : 1,00€ la séance, le soir de 15h45 à 16h15 (récré-goûter) : gratuit, le soir de 16h15 à 18h00 : 1,50€, le mercredi matin et à midi, de 11h45 à 12h30 : 1,00€, à midi, pour les enfants allergiques qui apportent leur repas : 2,00€. (Unanimité)

Création d'un poste d'adjoint d'animation pour l'accueil périscolaire :

Afin de renforcer et coordonner l'équipe actuelle, sur la base de 15h hebdomadaires. Niveau minimum BAFA. (Unanimité)

Révision des tarifs de la bibliothèque :

L'abonnement est fixé à 7€ par famille et par an pour les nivolaisiens et à 12€ pour les familles des communes extérieures. (Unanimité)

Création d'un préau à l'école maternelle :

Après examen de trois solutions différentes, c'est la proposition de Franco pour un préau avec toit terrasse en lamellé-collé qui est retenue pour un montant de 15 786,67€ TTC. (Unanimité)

Aménagement de deux parkings :

Finition en concassé. 17 places allée de Montcizet et 3 places au rond-point de la Maison Blanche, près de la table de pique-nique, pour un montant total de 7230,00 TTC. (Unanimité)

Mise en conformité de bâtiments communaux :

Tableau général basse tension de l'école maternelle : 6 097,62€ TTC, Alimentation du local boules à partir du restaurant scolaire et installation d'un relaying de défaut de tension des armoires frigorifiques : 5 211,44€, Suppression de l'alimentation des extracteurs par le tableau électrique de la chaufferie et raccordement au tableau général de l'école maternelle : 1 550,86€ TTC, par l'entreprise l'Ybelec de Nivolas-Vermelle. (Unanimité)

Convention cadre avec le CNFPT :

Pour organisation de formations complémentaires.

Mise en conformité de l'accessibilité de l'école primaire :

Modification de la demande de subvention au Conseil Général, pour tenir compte des surcoûts entraînés par les demandes de la Sous-Commission Départementale d'accessibilité des Handicapés.

Déclarations préalables :

Jacques Viviant : parcelle AC 127, 1304 RN 85, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, pour division parcellaire en vue de créer deux lots à bâtir.

Agate géomètres : parcelle A 126, chemin de Pillot, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour division parcellaire en vue de créer deux lots à bâtir.

Mounir Bentaybi : parcelle AB 528, 316, rue du Lac, en zone Ub au PLU, Bleu Bc et rouge RC au PPR, pour élargissement de deux portes-fenêtres.

Certificat d'urbanisme :

Jean-Claude Millet : parcelle 41 Impasse du Tilleul, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, CU informatif.

Permis de construire :

M. Rossignol, Mme Sobrinho : parcelle AH 123, 3365 RN 85, en zone Ua au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour modification des ouvertures et augmentation de la surface de plancher.

SARA : Parcelle AC 19, 24 à 30, 32, 363, 388, rue du Vernay, en zone AUi au PLU, Blanc et Rouge RC au PPR, pour extension de la ZAE du Vernay, viabilisation de 17 lots à vocation artisanale.